



Original : français

N° : ICC-02/11-01/15

Date : 20 mai 2020

LA CHAMBRE D'APPEL

Composée comme suit : M. le juge Chile Eboe-Osuji, juge président
M. le juge Howard Morrison
M. le juge Piotr Hofmański
Mme la juge Luz del Carmen Ibáñez Carranza
Mme la juge Solomy Balungi Bossa

**SITUATION EN CÔTE D'IVOIRE
AFFAIRE**

***LE PROCUREUR c. LAURENT GBAGBO et
CHARLES BLÉ GOUDÉ***

Public

Demande de reclassification de l'Annexe 1 à la « Réponse de la Défense aux « Victims' Observations on the issues on appeal affecting their personal interests » déposées le 8 avril 2020 (ICC-02/11-01/15-1326-Conf). » (ICC-02/11-01/15-1344-Conf-Anx1).

Origine : Équipe de Défense de Laurent Gbagbo

Document à notifier, conformément à la norme 31 du Règlement de la Cour, aux destinataires suivants :

Le Bureau du Procureur

Mme Fatou Bensouda, Procureur
M. James Stewart

Le conseil de la Défense de Laurent Gbagbo

M. Emmanuel Altit
Mme Agathe Bahi Baroan
Mme Jennifer Naouri

Le conseil de la Défense de Charles Blé Goudé

Me Geert-Jan Alexander Knoops
Me Claver N'Dry

Les représentants légaux des victimes
Mme Paolina Massidda

Les représentants légaux des demandeurs

Les victimes non représentées

**Les demandeurs non représentés
(participation/réparation)**

Le Bureau du conseil public pour les victimes

Le Bureau du conseil public pour la Défense

Les représentants des États

L'amicus curiae

GREFFE

Le Greffier

M. Peter Lewis

La Section d'appui aux conseils

L'Unité d'aide aux victimes et aux témoins

La Section de la détention

**La Section de la participation des victimes
et des réparations**

Autres

I. Rappel de la procédure.

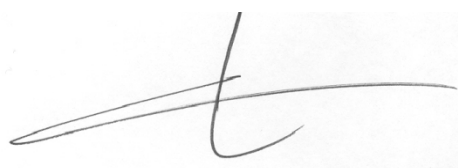
1. Le 8 avril 2020, la RLV déposait des « Victims' Observations on the issues on appeal affecting their personal interests »¹.
2. Le 11 mai 2020, la Défense déposait sa réponse aux « Victims' Observations on the issues on appeal affecting their personal interests »² avec deux annexes confidentielles, l'Annexe 1 étant le glossaire³ et l'Annexe 2 étant un tableau⁴.
3. Le 20 mai 2020, la Défense déposait une version publique expurgée de sa réponse et de l'Annexe 2.

II. Discussion.

4. Une version publique expurgée de la Réponse et une version publique de l'Annexe 2 ont été déposées. En ce qui concerne l'Annexe 1, le glossaire, il n'y a pas de nécessité d'en déposer une version expurgée. C'est pourquoi la Défense de Laurent Gbagbo demande respectueusement à la Chambre d'appel de reclassifier de « confidentiel » à « public » l'Annexe 1.

PAR CES MOTIFS, PLAISE À LA CHAMBRE D'APPEL, DE :

- **Ordonner** la reclassification de « confidentiel » à « public » de l'Annexe 1 « Glossaire » (ICC-02/11-01/15-1344-Conf-Anx1).



Emmanuel Altit
Conseil Principal de Laurent Gbagbo

Fait le 20 mai 2020 à La Haye, Pays-Bas

¹ ICC-02/11-01/15-1326-Conf.

² ICC-02/11-01/15-1344-Conf.

³ ICC-02/11-01/15-1344-Conf-Anx1.

⁴ ICC-02/11-01/15-1344-Conf-Anx2.